

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André

L'An Deux Mille Vingt, le 16 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Didier PARSY, Michel HUYLEBROECK, Carmen GONZALEZ RUIZ, Laurent GOVAERT, Julie HENNEBELLE, Louis CRUCHET, DURIEUX Martine, Cédric ANDRE, Céline SEGUIN, Serge GOSTIJANOVIC, Marie MARCHAND, Sébastien LEBLANC, Lydie YAP, Régis LOGIER, Véronique TAVERNIER, Loïc LEBEZ, Déborah ANDRE, Isabelle COLNENNE, Esteban GARCIA, Myrtille MAERTEN, Guillaume MONCEAUX.

Ont donné procuration :

Delphine MISZTAL	à	Lydie YAP
Louis-Marie HARDY	à	Jean Pierre EURIN
Cyprien RICHER	à	Loïc LEBEZ

Etait absent :

Secrétaire de Séance : Louis CRUCHET

QUESTION N°4/3
OBJET : REMISES GRACIEUSES DES LOYERS ET REDEVANCES
SUITE AU CONFINEMENT

L'épidémie de COVID-19 ayant conduit les autorités nationales à confiner la population, provoquant un arrêt brutal de l'activité économique, la Ville de Saint-André a la volonté d'agir pour atténuer les conséquences de cette crise sanitaire.

Il est donc décidé :

- D'exonérer des loyers ou redevances versées à la ville par les acteurs économiques occupant des bâtiments communaux pour une période de 2 mois (durée correspondante à celle du confinement et la perte d'activité subie). Cette exonération, sollicité par la SCM Presbytère (maison Médicale sise 17 place de gaulle), s'élève à 12 520.60 €.
- D'exonérer les acteurs économiques locaux des droits de voirie perçue par la Ville dans le cadre des droit d'occupation temporaire pour une période de 6 mois. Cette exonération, sollicité par 9 entreprises andrésiennes s'élève à 2 397.60 €.
- D'exonérer les commerçants non sédentaires de droits de place au marché équivalent à 5 séances le mardi et 5 séances le samedi. Cette exonération se monte à un total de 1 650 €

ADOPTÉE
7 VOTES CONTRE (Groupe Minoritaire)

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Elisabeth MASSE



Conseil Municipal du 16 juillet 2020

HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général-Leclerc - CS 40001 - 59871 Saint-André cedex

03 20 63 07 50 - 03 20 63 07 54 - www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire

LA VILLE
SYMPA.

Commerçants réguliers – Marché de Saint-André Lez Lille

NOM	M linéaires utilisés	Prix 0.66 € le M linéaire	Prix pour 10 séances
BOIDIN Gérard	6 m	3.96 €	39.60 €
ROELAND Maxime	6 m	3.96 €	39.60 €
MURRAY William	3 m	1.98 €	19.80 €
CANESSE	6 m	3.96 €	39.60 €
CHARLES Sébastien	7 m	4.62 €	46.20 €
« L'inventaire du Cameca »	6 m	3.96 €	39.60 €
SENOUCI Mohamed	7 m	4.62 €	46.20 €
FACI Arab	7 m	4.62 €	46.20 €
DEBAILLEUL Thierry	8 m	5.28 €	52.80 €
TITAH Riad	7 m	4.62 €	46.20 €
CARETTE Jacques	6 m	3.96 €	39.60 €
HEDRACHE Abdelkader	6 m	3.96 €	39.60 €
HAMIDI Ferhat	5 m	3.30 €	33.00 €
DUBOIS Gaec	6 m	3.96 €	39.60 €
GRUMETZ Gilles	6 m	3.96 €	39.60 €
NEMRI Joseph	5 m	3.30 €	33.00 €
HEYTE Lison	5 m	3.30 €	33.00 e
GRAVE	10 m	6.60 €	66.00 e
GOETHALS Rudy	6 m	3.96 €	39.60 €
MASLAGE	5 m	3.30 €	33.00 e
BONNET	6 m	3.96 €	39.60 €
MEKERRI Mohamed	7 m	4.62 €	46.20 e
RODRIGUES Djemel	6 m	3.96 €	39.60 €
GRIVEL Alexandre	5 m	3.30 €	33.00 €
HOCQUET	6 m	3.96 €	39.60 €
DUBOIS « Charcutier »	7 m	4.62 €	46.20 e
HACHEREZ Nathalie	6 m	3.96 €	39.60 €
THIAM Alassane	7 m	4.62 €	46.20 €
MAGRIT	6 m	3.96 €	39.60 €
THERAIN	5 m	3.30 €	33.00 €
JOLY Daniel	5 m	3.30 €	33.00 €
PAMART Ambroise	4 m	2.64 €	26.40 €
BAKTAOUI	5 m	3.30 €	33.00 €
EDJAKOUANE Akil	7 m	4.62 €	46.20 €
MOSTEFAOUI Mohamed	6 m	3.96 €	39.60 €
CHABANE Said	7 m	4.62 €	46.20 €
TOURE Serigne	7 m	4.62 €	46.20 €
CISSOKO	5 m	3.30 €	33.00 €
TRANCOURT Stéphane	6 m	3.96 €	39.60 €
MEGLALI Moktar	6 m	3.96 €	39.60 €
THIBAUT Benoit	8 m	5.28 €	52.80 €
TOTAL	250	165.00 €	1 650.00 €

Conseil Municipal du 16 juillet 2020

HÔTEL DE VILLE

📍 89 rue du Général-Leclerc - CS 40001 - 59871 Saint-André cedex

☎ 03 20 63 07 50 - 📠 03 20 63 07 54 - 🌐 www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire

LA VILLE
SYMPA.

Commerçants Ardrésiens bénéficiant d'une Autorisation d'Occupation Temporaire

NOM	Tarif mensuel	Tarif pour 6 mois
Miam le Food Truck	54.00 €	324.00 €
L'Hexagone ambulant	64.80 €	388.80 €
Le Café de la Mairie	54.00 €	324.00 €
Les Délices de Marquette	54.00 €	324.00 €
Le Tom's	54.00 €	324.00 €
L'Essentiel	54.00 €	324.00 €
Le 73	43.20 €	259.20 €
Ghysel	21.60 €	129.60 €
Café-Tabac le Saint André	54.00 €	324.00 €
TOTAL	399.60 €	2 397.60 €

Conseil Municipal du 16 juillet 2020

HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général-Leclerc - CS 40001 - 59871 Saint-André cedex

03 20 63 07 50 - 03 20 63 07 54 - www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire

**LA VILLE
SYMPA.**